

## Education - Attribution de subventions

**Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- 250 € à l'école élémentaire Helvétie pour un projet sportif avec pratique du canoë-kayak en collaboration avec le SNB ; il s'adresse à toutes les classes de CM2 soit 76 élèves.

- 600 € à l'école maternelle Bouilloche et 600 € à l'école maternelle Cologne : dans le cadre d'un projet sur la nutrition, chacune de ces écoles se rendra au Pavillon de la Science à Montbéliard visiter l'exposition «les 400 goûts». Tous les élèves des 2 écoles au nombre de 177, sont concernés par ce projet qui leur est commun.

- 2 500 € à l'association «Le Pavé dans la Mare» pour un projet artistique «Traffic Écoles 2010» qui se déroulera dans les écoles suivantes : Chaprais/CM1, Helvétie/CE1, Tristan Bernard/CE1-CE2 (soit environ 80 élèves) et qui fait le lien avec l'exposition Traffic-Art Highway organisée à la Citadelle. Trois artistes interviendront tout au long de l'année scolaire dans ces classes, avec lesquelles ils bâtiront un objet prenant appui sur les thèmes de la ville, du patrimoine, de la construction, du corps, de l'image... qui sera ensuite présenté dans les locaux de l'Espace Planoise partenaire de l'opération.

- 350 € à l'école maternelle Montrapon pour un projet culturel et artistique autour d'un travail plastique sur la couleur. Un plasticien travaillera avec les 23 élèves d'une classe de moyenne et grande section durant toute l'année scolaire. A noter que l'Inspection Académique apporte une contribution à hauteur de 600 € dans le cadre du dispositif des classes à PAC (projet artistique et culturel).

- 810 € à l'école élémentaire Brossolette pour l'organisation de 3 sorties ski à Mouthe destinées à 60 élèves des classes de CM1/CM2/CLIS1.

- 400 € à l'école élémentaire Arènes qui envisage dans le cadre de son projet d'école de faire venir un illustrateur professionnel, ZAÛ, qui a réalisé de nombreux livres pour la jeunesse. Le projet de l'école porte sur le thème de la lecture et de l'acquisition du patrimoine littéraire ; plusieurs formes d'expression seront abordées et notamment le dessin. Il y a lieu de noter également que l'école associe à ce projet la section Jeunesse de la Médiathèque Pierre Bayle ainsi que les Bains Douches.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 5 510 € sera prélevée au chapitre 65.824/6574 CS 21100.

Par ailleurs, une somme de 500 € sera allouée à la Maison de Quartier Grette-Butte (structure municipale) pour la mise en place du CEL.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. DAHOUI n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.*